

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 (2021-2026)
de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR)
demandant d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique
sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts
ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public
ou d'infrastructures publiques**

En séance du 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 28 de MM. J.-P. Wolhauser et D. Krienbühl lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques.

Résumé du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la mise en service d'un formulaire électronique, tel qu'il existe pour annoncer des déménagements, permettant à la population de signaler des dégâts ou dys/non-fonctionnements dans des bâtiments communaux, tels que écoles et installations sportives, ainsi qu'à des infrastructures publiques (exemples: trous dans la chaussée, coupures d'eau non annoncées, éclairage des rues, de routes ou d'arrêts de bus défectueux). Les dégâts, suite à des actes de vandalisme sur des places d'écoles, de jeux, sur du mobilier urbain, des panneaux publicitaires ou du tagage de bâtiments publics, pourront également être signalés par ce formulaire.

L'annonce des faits précités permettra à l'administration communale et aux entreprises concernées de prendre rapidement des mesures pour signaler et réparer les dégâts ou pour remédier aux dys/non fonctionnements des infrastructures en question.

Le formulaire pourra ainsi être utilisé à l'interne des services communaux.

Réponse du Conseil communal

Ce formulaire existe déjà depuis plus de 10 ans sur le site internet de la Ville et permet d'annoncer les défauts du domaine public. Néanmoins, la plupart des avis se font par téléphone ou par courriel. Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie ainsi que le Service d'urbanisme et d'architecture, proposent de compléter ce formulaire afin qu'un avis de défaut puisse être déposé sur l'ensemble des biens publics appartenant à la Ville. Un projet est en cours avec le Service de l'informatique qui mettra en route ce nouveau formulaire. De plus, sa publication sur le site de la Ville de Fribourg se fera en collaboration avec le Secteur de la communication.

Le postulat n° 28 est ainsi liquidé.